



## Mineur de 15 ans accusée de recel de vol de moto

Par **Sbz44**, le **07/06/2023** à **00:48**

Bonjour j'ai trouvée une moto dans un champs je la pensais donc abandonner donc j'ai essayer de la démarrer elle été voler donc elle a démarré mais le moteur été mal réglée donc je l'ai réglée et je me suis fait arrêter en train de la régler je ne suis pas montée dessus et je n'ai pas roulée avec.

Est-ce que je risque gros ?

Par **Zénas Nomikos**, le **07/06/2023** à **18:48**

Bonjour,

sur votre éventuelle tentative de vol : il faut distinguer les actes préparatoires non répréhensibles et le commencement d'exécution qui est répréhensible.

Je cite :

[quote]

(QU'EST-CE QUE LA TENTATIVE EN DROIT PÉNAL ?)

**L'auteur de la tentative n'a pas voulu arrêter par lui-même la commission de l'infraction.**

Il n'a pas de remords, de crainte ... Il n'arrête l'exécution de celle-ci qu'en raison de circonstances

indépendantes de sa volonté (intervention de la police, d'un tiers...).

[/quote]

Source d'avocats :

<https://www.cabinetaci.com/quest-ce-que-la-tentative-en-droit-penal/>

Par **Zénas Nomikos**, le **07/06/2023** à **18:57**

sur l'éventuel recel :

<https://www.cabinetaci.com/recel/>